

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS91

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

À l'alinéa 34, supprimer les mots :

« en cette qualité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.